

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Labayle à M. Etchegaray ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Salducci.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Espace Club Affaires – « Chapiteau VIP » - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

Au sein du stade Jean Dauger, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro exploite un Espace Club Affaires, dit « Chapiteau VIP ».

Cet espace d'environ 1 250 m² (hors secteur cuisine/sanitaires) est appelé à devenir un CTS (chapiteau, tentes et structures) de 1^{ère} catégorie, avec le développement attendu des activités de restauration.

Aussi, il est nécessaire de déposer un nouveau permis de construire.

Il est rappelé qu'en dehors des temps d'utilisation par l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, le chapiteau peut être mis gracieusement à disposition de la Ville en cas de nécessité, notamment pour le poste de secours avancé des fêtes de Bayonne.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.